

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 30 (1892)  
**Heft:** 17

**Artikel:** 101 coups de canon  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-192913>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**LES ABONNEMENTS**

datent du 1er janvier, du 1er avril, du 1er juillet ou du 1er octobre.

**Musiques militaires.**

*Erreur de l'opinion publique sur le rôle qu'elles ont joué pendant les guerres de la République et du premier empire français.*

On a souvent dit, répété et imprimé que la *Marseillaise*, dont il a été question dernièrement de fêter le centenaire, avait été la cause première de toutes les victoires de la République.

Cette musique guerrière accompagnait un chorus de cent mille voix, électrisait les soldats qui fondaient tête baissée sur l'ennemi et le mettaient en capilotade. Les musiciens marchaient sur le flanc des colonnes pour laisser libre passage aux balles françaises, et quant à celles des Prussiens, des Autrichiens et des Russes, ils ne s'en inquiétaient guère : la musique allait toujours ; la petite flûte et la clarinette n'en poussaient pas moins leurs cris aigus sans manquer une note d'agrément. Le trombone et le basson continuaient à beugler avec la même grâce.

Tout cela est sans doute fort poétique. Dans une ode, cette matière habilement délayée pourrait fournir des strophes ronflantes, sublimes. Il est vraiment dommage que dans toutes ces belles choses il n'y ait pas un mot de vrai.

La *Marseillaise*, la *Parisienne*, *Veillons au salut de l'Empire*, etc., ont été exécutés suivant les circonstances, par les musiques de régiment, au camp, en garnison, en route, mais sur un champ de bataille, jamais.

Et cela pourquoi ? C'est que, le jour d'une bataille, les musiques restaient avec les bagages. Pendant que leurs régiments exécutaient la symphonie à grand orchestre avec accompagnement de canon, elles, à l'ombre du fourgon où se trouvaient renfermés les écus et les livres du trésorier, en compagnie du maître tailleur, du maître cordonnier, du maître armurier, et de tous les maîtres possibles, répétaient une marche nouvelle, écrite par le chef de musique, marche destinée à la prochaine revue.

En attendant, les musiciens buvaient du meilleur lorsqu'ils en avaient ; et, si la mauvaise chance les obligeait à recourir à l'eau d'un ruisseau, ils étaient assez philosophes pour s'en consoler et prendre patience.

Aussi, du moment qu'on ne se battait plus, tous ces messieurs se mettaient en marche. Le quartier-maître arrivait ordinairement une heure après le dernier coup de fusil, et les soldats disaient entre eux : « Il paraît que l'empereur a signé quelque armistice, car voilà le père aux écus. » Et du moment qu'ils apercevaient le plus petit instrument de musique roulé dans son fourreau de cuir, un long cri s'échappait de tous les bivouacs : « La paix est faite, voilà les musiciens. »

Il faut reconnaître qu'on avait parfaitement raison d'agir ainsi à l'égard des musiciens de régiment. Que diantre auraient-ils fait au milieu de la mêlée, armés d'une flûte ou même d'un basson. D'ailleurs, ce n'est pas leur métier ; celui des soldats, des officiers, est de se faire tuer pour avoir de quoi vivre ; le leur est de conserver de bons poumons qui soufflent bien et des doigts agiles pour boucher de petits trous ou les ouvrir suivant la circonstance.

Un colonel mettait le plus grand soin à recruter sa musique, à la faire exercer, à l'habiller, à l'équiper convenablement de toutes choses ; car il fallait longtemps pour en arriver là. Les sapeurs, la musique, les tambours formaient sa tête de colonne, dont il était fier, et il la menaçait.

Du moment que le canon se faisait entendre, il faisait signe au chef de musique de s'arrêter ; celui-ci faisait signe aux autres de marquer le pas. Mais tous ces signes étaient bien inutiles, car les flûtes et les clarinettes, les cors et les bassons, les ophicléides et le pavillon chinois avaient déjà fait halte, suivant le noble exemple de la grosse caisse.

Ah ! c'est qu'on remplace facilement un sapeur, les barbes noires ne sont pas si rares ; mais les musiciens, c'est une autre affaire. Vous aviez besoin d'un basson, il se présentait quinze flûtes ; il vous fallait deux cors, et vous ne trouviez que des pavillons chinois. Et puis une musique, depuis longtemps exercée, a de l'ensemble, elle sait tout le répertoire par cœur ; et le moindre coup de canon la désorganiserait pour six mois.

Encore si le canon était chargé à boulet, il pourrait n'en coûter qu'une ou

deux clarinettes, flûtes, trombones, etc. Mais vous figurez-vous un coup de mitraille criblant tous ces instruments.

Et si pendant que les musiciens sont rangés en cercle, soufflant à qui mieux mieux, un obus venait à éclater dans la grosse caisse, quel déficit pour la badeine du gros caissier ! Vous figurez-vous le point d'orgue qui en résulterait nécessairement !

Que deviendrait le régiment lorsque, traversant une ville, il ne serait plus suivi que par les gamins, marchant au pas cadencé des tambours ?... Plus de dames aux fenêtres, plus de motifs pour les officiers de tendre le jarret pour paraître avec tous leurs avantages physiques.

Voyez un sous-lieutenant qui passe dans la rue, et même un simple soldat : il va comme tout le monde, comme vous et moi ; mais si le hasard fait qu'une dame quelconque soit à la fenêtre, ce n'est plus le même homme ; il se redresse de dix centimètres, on le voit agiter ses épaules par un petit mouvement oscillatoire qui doit allonger sa taille ; penchant sa tête de côté, il lance des œillades assassines. Il est superbe !...

**101 coups de canon.**

Un de nos abonnés de Lausanne nous écrit :

« On a rappelé l'autre jour l'anniversaire de l'indépendance vaudoise par vingt-deux coups de canon. Je comprends qu'ici le nombre des coups correspond au nombre des cantons qui composent la Confédération suisse ; mais pourquoi, dans d'autres circonstances, dans les grandes solennités historiques et patriotiques, le nombre de coups de canon tirés s'élève-t-il à cent et un, au lieu de cent ?

« Vous feriez sans doute plaisir à vos nombreux lecteurs en leur expliquant l'origine de cet usage, si vous possédez à ce sujet quelques renseignements. »

*Un ancien abonné.*

Les opinions varient relativement à l'origine de la coutume qui consiste à tirer cent-un coups de canon dans des occasions solennelles. Plusieurs per-

sonnes expliquent ce nombre par l'ancienne habitude qu'avaient les Allemands d'ajouter à tout le nombre *un*, habitude que l'on retrouve dans le droit allemand, et qui s'est conservée dans le commerce, ainsi que dans la vie ordinaire. D'autres donnent à ce nombre l'origine historique suivante :

Lorsque l'empereur Maximilien revint en Allemagne couvert de lauriers, d'une campagne qu'il avait entreprise, et qu'il entra à Augsbourg, on lui fit dans cette ville une réception brillante et l'on tira en son honneur cent coups de canon. Mais le chef des constables, craignant de s'être trompé d'un coup au préjudice de l'empereur, et voulant s'épargner tout reproche, fit charger de nouveau le canon et tirer encore un coup.

D'Augsbourg, Maximilien se rendit à Nuremberg. Cette ville ne voulant pas faire moins d'honneur à l'empereur que la ville d'Augsbourg, fit tirer à son entrée cent-un coups de canon.

De là doit dater la coutume de tirer cent et *un* coups de canon dans les occasions solennelles.

#### Bouchers et charcutiers.

C'était lundi dernier le plus beau jour de l'année pour les garçons bouchers et charcutiers. Une tradition séculaire, à laquelle on se conforme régulièrement à Paris, veut que le Vendredi-Saint toutes les boucheries restent fermées, la grille close, l'étal vide. Il en est de même pour les charcuteries. On se croit à Londres, un dimanche.

On comprend, dit le *Petit Parisien*, auquel nous empruntons ces détails, que vingt-quatre heures de repos par an ne sont pas un luxe pour des hommes qui travaillent de l'aube à la nuit, à tailler bifecks et côtelettes pour nos appétits voraces. Remercions-les en passant, au nom de nos estomacs, de ne pas se mettre en grève.

A Limoges, les bouchers forment une corporation plusieurs fois séculaire, ayant ses traditions, sa rue, son église, ses coutumes, continuellement unie par des mariages entre voisins.

A Paris, les bouchers constituent une vaste et puissante association avec son syndicat, ses règlements et sa société de secours mutuels. Il y a dans la capitale environ 1800 boucheries de détail, dont les patrons emploient plus de 9000 garçons. Une véritable armée comme on le voit, munie de larges coutelas, qui travaille sans relâche pour nourrir deux millions de Parisiens.

Et cependant la boucherie n'est pas seulement un métier, c'est un art. Nos prosateurs de la Faculté de médecine ne manient pas le scalpel avec plus de précision et de rapidité que ne le fait un

bon boucher. Il faut, pour passer maître, un coup d'œil et une habileté qui ne s'acquièrent que par une longue pratique ; et ce talent est indispensable, car du plus ou moins d'habileté du dépeçage d'un animal dépend pour le patron un bénéfice ou une perte. Dans une entrecôte d'où un débutant aura peine à sortir deux bifecks, un opérateur expérimenté en trouvera cinq. Sous des mains habiles, les côtelettes se multiplient pour ainsi dire, joliment parées, appétissantes, pleines de tentations ; tandis que le premier venu ne tirera du plus beau présalé que des lambeaux de viande difformes, gâchés.

Savoir promener le couteau dans ces masses de chair de façon à en sortir le maximum de morceaux, toute la science de la boucherie est là.

On sait que saint Antoine est le patron des bouchers ; c'est également celui des charcutiers, qui sont au nombre de mille à Paris, sans compter les jolies charcutières. Comme à Lausanne, le lundi de Pâques, tout ce monde était en fête dans les environs de Paris.

*Chemins de fer.* — L'idée du rachat de nos chemins de fer par la Confédération n'est pas nouvelle ; elle était déjà émise il y a près de quarante ans, alors que le réseau de l'*Ouest-Suisse* n'était pas même achevé, témoin ces quelques lignes que nous lisons dans la *Gazette de Lausanne* de 1856 :

Dans la prévision que la Confédération rachètera plus tard les chemins de fer suisses, la *Gazette de Berne* propose de commencer cette opération dès à présent en y apportant chaque année une somme de 100,000 francs. Ce journal établit que par cet achat successif d'actions, le pays ferait une économie de 40 millions, en comparaison de ce qu'on devra payer plus tard.

Nous disons que le réseau de l'*Ouest-Suisse* n'était pas achevé. En effet, ce n'est que le 7 mai 1855 que la section *Yverdon-Bussigny* a été livrée à la circulation. Le 1<sup>er</sup> juillet suivant, ce fut le tour de la ligne *Bussigny, Renens, Morges* ; puis celui de la section *Renens-Lausanne*, le 5 mars 1856. Enfin, en avril 1858, la ligne *Morges-Genève* était ouverte.

#### On pou dè pacheince.

Djan à chasseu avái z'ao z'u mariâ la felhie à la Guegne, la Rosette, onna sorcière que fasai vairé lè z'étoilès à se n'homo. Po derè la vretà, le n'avái portant pas ti lè défauts, kâ po l'ovradzo, l'étai d'attaque et le poivè mettrè la man à tot. Le maniyivè la bessa, la trein et lo cro asse bin què la fortse et lo raté ; le brotsivè et retacounâvè ài pommès ; le fasai la patoura coumeint on homo, et po férè son ménadzo, potsi lo ratéli, teni proupro l'hotô et sè servi dè la patta d'ese, à li lo pompon. Mâ po la leinga, ne lais-

sivè pas son drâi ào tsat et la sorcière n'étai jamé conteinta et avái adé oquie à gongounâ ; assebin lo pourro Djan ein vayessâi dâi rudès ; mâ coumeint l'étai tant boun'einfant, la laissivè derè, po avái la pé, et lâo trafi allâvè tot parâi gros bin.

L'aviont on vôlet que s'étai eingadzi à tsallanda ; mâ quand se n'annâïe arreva ào bet démandâ son compto.

— Tê vâo don t'ein allâ, lâi démandâ Djan ?

— Et oï.

— Porquiè ? n'ës-tou pas bin nourrâï ? as-tou trâo à férè ? n'ës-tou pas conteint dè ton gadzo ? Dis-mè frantsemeint cein que t'as à recliamâ ?

— Eh bin, noutron maîtrè, ne reclâimo rein ; mè pliôso gaillâ avoué vo ; mâ...

— Mâ quiet ?

— C'est que ne pu pas m'arreindzi avoué noutra maîtra.

— Ah ! mon pourro ami, se l'est po cein que te vâo mè quittâ, fâ coumeint mè : preinds pacheincé ; y'a veingt ans que su mariâ et n'en pas onco pu no z'arreindzi.

#### Coumeint on pâo ètrè d'apareint.

Po sè traitâ dè cousin et dè cousena, n'ia pas fauta que l'Etat civi marquâi que noutrès péres-grands étiont issus dè remoâ dè germains ; s'on est bons vesins et bons z'amis, l'est tot cein qu'en faut, et quand lè péres sè sont de cousins, lè z'einfants ein font atant et lè petits z'einfants assebin.

Dou ménadzo que sè cousenâvont étiont onna demeindze né achetâ devant la porta dè grandze po dévezâ on bocon devant d'allâ drumi.

— Cousin Sami, se fe lo vesin Abran, sédè-vo coumeint on est d'apareint ; por mè l'é jamé bin su ào justo ?

— Eh bin, cousin, mè rassovigno d'avái oïu contâ à ma mère-grand que dein lo teimpo son riére grand-père avái onna vatse qu'avái fé dou bio vés ; que l'en gardâ ion por li et que veinde l'autro ào riére grand-père dè ta mère-grand, qu'etiont dza vesins. Et l'est du adon qu'on est cousins.

— Ah ! ah ! vouaiquie l'affèrè ; ne sein don d'apareint dâo coté de l'étrablio.

— Eh oï ! Et ellia pareintâ ein vaut bin on autre.

— Aloo !

*La découverte du canton de Vaud.* — Deux voyageurs de commerce français sont au café. Grincheux, mécontents des affaires, ils se plaignent de la place de Lausanne sous une forme fort peu flatteuse pour notre ville. Survient, à la table voisine, un voyageur de commerce genevois, accompagné d'un de nos négociants, bien connu à Lausanne pour le bon sens et la finesse de ses répliques.

— Bonjour, messieurs, fit le Genevois